



**DOSSIER D'INSCRIPTION POUR ADMISSION
A L'IFPS MATHILDE FREBAULT
SELECTION 2019**

Merci de
coller ici votre
photo d'identité

Avant de compléter les rubriques ci-dessous, lisez attentivement la notice jointe

Cadre réservé à l'administration :

N° du dossier

NOM PATRONYMIQUE : _____ **NOM MARITAL :** _____

Prénom : _____

Date et lieu de naissance : le ____/____/____ à _____ **Lieu de naissance :** _____

Sexe : M F **Nationalité :** _____

N° _____ **Rue :** _____

Code Postal : _____ **Ville :** _____

Tél fixe : _____ **Tél portable :** _____

Adresse mail : _____

Inscription au titre: *Cochez la case correspondante. Attention : un seul choix de liste possible*

***De la liste 1**

Candidat en classe de terminale ou candidat titulaire du baccalauréat ou infirmiers étrangers titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent.

***De la liste 2**

Candidats issus de la formation professionnelle continue justifiant d'une expérience minimum de 3 ans à temps plein **à la date d'inscription aux épreuves de sélection.**

***Candidats bénéficiant de dispositions transitoires**

Candidats autorisés par le jury de présélection 2017 ou 2018 à se présenter aux épreuves de sélection

Candidat titulaire du diplôme d'Etat d'Aide-Soignant(e) ou du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puéricultrice justifiant d'une expérience professionnelle minimum de 3 ans équivalent temps plein **à la date de dépôt du dossier.**

Je soussigné(e) atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document.

A :

le:

Signature :



P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

Direction de la santé

Institut de Formation des Professions de Santé
Mathilde FREBAULT

NOTICE D'INFORMATION 2019
Modalités de sélection pour l'admission
à l'Institut de Formation des professions de santé Mathilde FREBAULT



Tout dossier incomplet à la clôture des inscriptions est rejeté

INFORMATIONS GENERALES

En application de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié par l'arrêté du 13 décembre 2018 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier, peuvent être admis, en première année de formation au diplôme d'Etat d'infirmier, les candidats âgés de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation répondant à l'une des conditions suivantes:

1. Les candidats titulaires du baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme.
2. Les candidats relevant de la formation professionnelle continue et justifiant d'une activité professionnelle d'une durée minimum de 3 ans.

Listes	Réglementation	Profil des candidats
Liste 1	Article 2 – 1° de l'arrêté du 31 juillet 2009, modifié par l'arrêté du 13 décembre 2018 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier	<ul style="list-style-type: none"> - Candidats en classe de terminale - Candidats titulaires soit du baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme
Liste 2	Article 2 – 2° de l'arrêté du 31 juillet 2009, modifié par l'arrêté du 13 décembre 2018 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier	<ul style="list-style-type: none"> - Candidats hors AS/AP (<i>bachelier ou non bachelier</i>) relevant de la formation professionnelle continue non titulaire d'un baccalauréat et justifiant d'une durée minimum de 3 ans de cotisation à la date du dépôt du dossier.
<p>*Candidats relevant des Dispositions transitoires : Article 7 de l'arrêté du 31 juillet 2009, modifié par l'arrêté du 13 décembre 2018 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Candidats AS / AP (<i>bachelier ou non bachelier</i>) ayant 3 ans minimum d'expérience professionnelle à temps plein à la date du dépôt du dossier. - Candidats autorisés par le jury de présélection 2017 ou 2018 à se présenter aux épreuves de sélection (autorisation valable 2 ans)

SÉLECTION 2019

<i>INFORMATIONS</i>	
Ouverture des inscriptions des listes 1, 2 et 3	Du lundi 04 mars au mercredi 03 avril 2019
Retrait du dossier	De 8 h à 15 h 30 Au secrétariat de l'IFPS Mathilde FREBAULT <ul style="list-style-type: none"> Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site de la Direction de la santé https://www.service-public.pf/dsp/ifps
Dépôt du dossier	Date butoire mercredi 03 avril 2019 à 15 h 30 Au secrétariat de l'IFPS Mathilde FREBAULT, contre récépissé <ul style="list-style-type: none"> Par la poste (cachet de la poste faisant foi), sous pli recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante : <i>Institut de Formation des Professions de Santé Mathilde Frébault</i> <i>Avenue Georges Clémenceau Papeete</i> <i>BP 1984-98713 Papeete – TAHITI</i>
Date de la rentrée en formation :	
Lundi 02 septembre 2019 à 8h00	

Date à retenir pour l'épreuve écrite : Mardi 21 mai 2019	
Candidats issus de la liste 2 Hors AS/AP (1heure)	8h30-9h30
Candidats AS/ AP (2 heures)	8h30-10h30
Candidats relevant de la disposition transitoire (30 min)	8h30-9h00
Date à retenir pour l'entretien : Période du 22 au 24 mai 2019	

CANDIDATS ISSUS DE LA LISTE 1

CONSTITUTION DU DOSSIER

• Candidats en classe de terminale

- Copies du relevé des notes obtenues aux épreuves anticipées du baccalauréat (si vous en avez passé)
- Année 2017-2018 : Bulletins des 3 trimestres de votre année de Première
- Année 2018-2019 : Bulletins des 2 premiers trimestres de votre année de terminale
- Projet de formation motivé
- Attestation de suivi d'une année préparatoire
- Fiche Avenir
- Photocopie lisible d'une pièce d'identité recto verso (carte nationale d'identité ou passeport, en état de validité)
- Photocopie lisible du diplôme dès obtention
- 2 **timbres** postaux **autocollants** lettre **prioritaire** au tarif en vigueur

• Candidats titulaires soit du baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme

- Copie des résultats du baccalauréat
- Année 2016-2017 : Bulletins des 3 trimestres de votre année de première
- Année 2017-2018 : Bulletins des 3 trimestres de votre année de Terminale
- Année 2018-2019 : Bulletins des 2 premiers trimestres de votre année d'études supérieures
- Projet de formation motivé
- Attestation de suivi d'une année préparatoire
- Fiche de suivi de réorientation ou de reprises d'études
- Photocopie lisible d'une pièce d'identité recto verso (carte nationale d'identité ou passeport, en état de validité)
- Photocopie lisible du ou des diplômes obtenus
- 2 **timbres** postaux **autocollants** lettre **prioritaire** au tarif en vigueur

SÉLECTION DES CANDIDATS

Pour les candidats issus de la liste 1, l'admission à l'IFPS Mathilde FREBAULT se fait via une sélection sur dossier.

CANDIDATS ISSUS DE LA LISTE 2 HORS AS/AP

CONSTITUTION DU DOSSIER

- Curriculum Vitae
- Lettre de motivation
- Photocopie lisible du ou des diplômes détenus, le cas échéant
- Photocopies de(s) attestation(s) employeur(s) justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle et attestation(s) de formation(s) continue(s)
- Photocopie lisible d'une pièce d'identité recto verso (carte nationale d'identité ou passeport, en état de validité à la date des épreuves)
- 2 **timbres** postaux **autocollants** lettre **prioritaire** au tarif en vigueur

EPREUVES DE SELECTION DES CANDIDATS

1. Une épreuve écrite comprenant 2 sous-épreuves:

- Une sous-épreuve de calculs simples notée sur 10 points d'une durée de 30 minutes. Elle permet d'apprécier les connaissances mathématiques des candidats.
- Une sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social notée sur 10 points d'une durée de 30 minutes. Elle permet d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leurs aptitudes au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel.

2. Un entretien portant sur l'expérience professionnelle noté sur 20 points d'une durée de 20 minutes. Il permet d'apprécier le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle.

ADMISSION A L' IFPS

Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves (entretien et épreuve écrite) est éliminatoire.

Pour être admis, les candidats doivent obtenir un total au moins égal à 20 sur 40 points à ces deux épreuves (épreuve écrite et entretien).

CANDIDATS RELEVANT DE LA DISPOSITION TRANSITOIRE

CANDIDATS AS/AP

CONSTITUTION DU DOSSIER

- Curriculum Vitae
- Lettre de motivation
- Photocopie du ou des diplômes détenus, le cas échéant
- Photocopies des attestation(s) employeur(s) justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle et attestations de formations continues
- Photocopie lisible d'une pièce d'identité recto verso (carte nationale d'identité ou passeport, en état de validité à la date des épreuves)
- 2 **timbres** postaux **autocollants** lettre **prioritaire** au tarif en vigueur

EPEUVES DE SELECTION

1. Une épreuve écrite d'une durée de deux heures : analyse de trois situations professionnelles notée 15 sur 30. Chaque situation fait l'objet d'une question et permet d'évaluer l'aptitude à poursuivre la formation, notamment les capacités d'écriture, d'analyse, de synthèse et les connaissances numériques.

ADMISSION

Pour être admis, les candidats doivent obtenir un total au moins égal à 15 sur 30 points.

CANDIDATS RELEVANT DE LA DISPOSITION TRANSITOIRE

CANDIDATS ISSUS DE LA PRESELECTION 2017 OU 2018

CONSTITUTION DU DOSSIER

- Dossier d'inscription dûment complétée informatiquement et signée
 - Curriculum Vitae
 - Lettre de motivation
 - Photocopie de l'autorisation à se présenter aux épreuves de sélection
 - Photocopie du ou des diplômes détenus, le cas échéant
 - Photocopies des attestation(s) employeur(s) justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle et attestations de formations continues
 - Photocopie lisible d'une pièce d'identité recto verso (carte nationale d'identité ou passeport, en état de validité à la date des épreuves)
- 2 **timbres** postaux **autocollants** lettre **prioritaire** au tarif en vigueur

EPEUVES DE SELECTION

Les candidats sont dispensés de la sous épreuve de rédaction/réponses à des questions.

1. Une sous-épreuve de calculs simples notée sur 10 points d'une durée de 30 minutes. Elle permet d'apprécier les connaissances mathématiques des candidats
2. Un entretien portant sur l'expérience professionnelle noté sur 20 points d'une durée de 20 minutes. Il permet d'apprécier le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle.

ADMISSION

Une note inférieure à 4/10 à la sous épreuve de calcul ou 8/20 à l'entretien est éliminatoire.

Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au moins 15/30 à l'ensemble des 2 épreuves sans note éliminatoire.